

**CONTRAT TERRITORIAL DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE  
ENTRE L'ETAT  
ET LA COMMUNAUTE URBAINE GRAND PARIS SEINE & OISE**

**Novembre 2021**

# Sommaire

PREAMBULE .....	3
INTRODUCTION.....	5
I. ORIENTATIONS STRATEGIQUES DU TERRITOIRE.....	6
Présentation du territoire .....	6
Axes stratégiques de la Communauté urbaine.....	9
1. L'axe Seine et le corridor Paris-Le Havre .....	9
2. Préparer le territoire à l'arrivée du projet EOLE.....	10
3. Le développement économique du territoire : accueillir les entreprises.....	12
4. La transition écologique et les ruralités du territoire.....	14
Axes complémentaires au projet de territoire intégrés au CRTE .....	16
5. La cohésion territoriale .....	16
6. Les projets d'intérêt local .....	17
II. VIE DU CONTRAT.....	18
Dispositions générales .....	18
Financements.....	18
Engagement du territoire signataire.....	18
Engagement de l'État, des établissements et opérateurs publics.....	18
Entrée en vigueur et durée du CRTE.....	19
Evolution et mise à jour du CRTE.....	19
Résilience du CRTE .....	19
Traitement des litiges .....	19
Gouvernance.....	19
Comité de pilotage et comité technique : rôles et composition .....	19
Suivi et animation du Contrat de relance et de transition écologique.....	20
Evaluation et suivi du dispositif .....	20
ANNEXE 1. FICHES THEMATIQUES STRATEGIQUES INTEGRANT LA LISTE DES PROJETS .....	23
Architecture des fiches stratégiques intégrant la liste des projets .....	23
Axe 1 : Seine et corridor Paris-Le Havre .....	25
Aménagement et projets urbains, économiques et portuaires .....	25
Tourisme et loisirs de pleine nature .....	27
Axe 2 : Préparer le territoire à l'arrivée d'EOLE.....	30
Pôles d'échanges multimodaux .....	30
Quartiers de gare .....	32
Parcs relais en ouvrage .....	35
Axe 3 : Développement économique du territoire, accueillir des entreprises.....	37

Pôles d'activités économiques et valorisation des friches industrielles et commerciales .....	37
Tiers-lieux et coworking .....	40
Axe 4 : Transition écologique et ruralités du territoire .....	42
Sobriété, performance énergétique et production d'énergies renouvelables et de récupération.....	42
Mobilités actives et durables.....	46
Biodiversité .....	48
Economie circulaire.....	50
Agriculture .....	52
Préservation des ressources eau et air, et prévention du bruit .....	54
Axe 5 : Cohésion territoriale .....	56
Nouveaux programmes nationaux de renouvellement urbain (NPNRU) .....	56
Opérations de revitalisation du territoire / Actions cœur de ville .....	59
Petites villes de demain .....	62
Territoire d'industrie.....	65
Axe 6 : Projets d'intérêt local.....	67
Offre de services à destination des habitants .....	67
ANNEXE 2 : ETAT ECOLOGIQUE DU TERRITOIRE.....	70
Baromètre de la transition écologique 2021 pour la CU GPS&O réalisé par la DDT des Yvelines.....	70

## PREAMBULE

### Mot de Jean-Jacques BROT

Au sortir de la crise sanitaire qui a profondément affectée nos territoires, la relance est la priorité de l'État dans le département des Yvelines. Le plan France Relance, de plus de 100 milliards d'euros, est un effort sans précédent pour relever notre économie. C'est également une occasion unique d'accélérer la transition écologique et de renforcer la cohésion territoriale.

Parce que la relance ne peut se faire qu'avec les collectivités territoriales, le Gouvernement a souhaité leur proposer un nouveau type de contrat intégrateur : le Contrat de relance et de transition écologique.

Elaboré par la Communauté urbaine Grand Paris Seine & Oise en partenariat avec les services de l'État, ce contrat traduit la volonté des élus du territoire de s'engager dans un projet commun et ambitieux en termes de transition écologique et de solidarité.

Signé pour six ans, ce contrat sur-mesure tient compte des spécificités du territoire de la Communauté urbaine Grand Paris Seine & Oise, dans une démarche de différenciation qui guide l'action territoriale de l'Etat. Il est le fruit d'une réflexion commune des élus et des acteurs locaux quant à l'ambition qu'ils souhaitent porter, les priorités qu'ils se fixent, les projets qu'ils comptent mener.

L'État apportera son soutien à la mise en œuvre de ce contrat, véritable déclinaison territoriale du Plan de relance. Chaque projet fera l'objet d'un appui particulier pour veiller à sa bonne réalisation.

Dans les années à venir, les dispositifs gouvernementaux à destination des territoires s'inséreront au sein de ce Contrat de relance et de transition écologique pour bénéficier de la dynamique et des partenariats engagés. Ce contrat a donc vocation à évoluer au fil du temps, mais restera la colonne vertébrale du partenariat entre l'État et la Communauté urbaine Grand Paris Seine & Oise.

Vous pouvez compter sur l'engagement plein et entier des services de l'État à vos côtés pour la pleine réussite de cette belle ambition.

Jean-Jacques BROT, Préfet des Yvelines

## **Mot de Raphaël COGNET**

La Communauté urbaine Grand Paris Seine & Oise va signer le Contrat de relance et de transition écologique (CRTE) initié par l'Etat qui souhaite en faire une nouvelle méthode de contractualisation avec les territoires.

Ce contrat a vocation à présenter les orientations du territoire pour la période 2020-2026 et les projets d'investissement qui en découlent et qui s'inscrivent dans les objectifs de la relance et de la transition écologique.

La Communauté urbaine a voulu associer de façon étroite les 73 communes qui composent le territoire, à la mise en place du contrat. Je remercie les communes pour leur mobilisation.

Le CRTE présenté ici est le reflet de cette démarche pragmatique qui nous a permis de couvrir l'ensemble des champs des quatre transitions (écologiques, démographiques, économique et numérique) en ayant une approche transversale et cohérente des politiques publiques communales et communautaires.

Ce contrat est une opportunité pour rendre lisible les projets communaux et communautaires et d'identifier les besoins de financements.

Je remercie les services de l'Etat qui nous ont accompagné tout au long de la mise en œuvre de ce CRTE et je compte sur leur mobilisation pour apporter au territoire les ressources nécessaires à sa transformation.

Raphaël COGNET, Président de la Communauté urbaine Grand Paris Seine & Oise

## INTRODUCTION

La relance économique de notre pays est une priorité partagée par l'ensemble des acteurs publics. Tandis que des moyens exceptionnels sont mobilisés tant au niveau européen qu'à l'échelle nationale, la réussite de la relance passe également par une forte mobilisation des collectivités territoriales.

Au travers de la circulaire n° 6231/SG du Premier Ministre du 20 novembre 2020, relative à l'élaboration des contrats territoriaux de relance et de transition écologique, le Gouvernement a proposé aux collectivités du bloc communal une nouvelle méthode de contractualisation avec les contrats de relance et de transition écologique (CRTE).

La Communauté urbaine Grand Paris Seine & Oise porte le contrat de relance et de transition écologique (CRTE), contrat dit « chapeau » identifiant les actions envisagées sur le territoire d'ici 2026 et portées par la Communauté urbaine et ses soixante-treize communes membres.

Ce contrat a vocation à présenter les orientations du territoire pour la période 2020-2026 et à identifier les projets répondant à la fois à ces orientations et aux objectifs d'une part de la relance et d'autre part de la transition écologique.

Il doit permettre de rendre lisibles les projets communautaires comme communaux et d'identifier les besoins de financements à venir, par exemple dans le cadre des différents dispositifs territorialisés (DSIL – Dotation de solidarité pour l'investissement local, DETR – Dotation pour l'équipement des territoires ruraux). Les fonds propres au plan de relance, mais également d'autres dispositifs nationaux mis en place pour accompagner l'émergence d'actions territoriales contribuant aux dynamiques de transition écologique, de cohésion des territoires et de développement économique pourront également être mobilisés par l'Etat pour soutenir ces projets.

Le CRTE de la Communauté urbaine s'est construit au travers :

- d'un dialogue de proximité avec l'Etat, sur les objectifs de cette nouvelle contractualisation, formalisé par la signature d'un Protocole d'engagement en date du 28 juin 2021 ;
- d'une association des communes de la Communauté urbaine, par le recensement de leurs projets entre les mois de juin et septembre 2021.

Les cosignataires s'accordent pour que le CRTE de la Communauté urbaine de Grand Paris Seine & Oise s'appuie sur ses grandes orientations du territoire, en cohérence avec les orientations des documents de planification stratégique existants, soit le plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) approuvé le 16 janvier 2020, le programme local de l'habitant intercommunal (PLHi) approuvé le 14 février 2019 et le plan climat air énergie territorial (PCAET) adopté le 12 décembre 2019.

Au travers de ces orientations, les quatre grandes transitions (écologique, démographique, économique et numérique) sont concernées, par une approche transversale et cohérente des politiques publiques communautaires et communales.

Le contrat de relance et de transition écologique doit poursuivre son objectif de permettre aux maîtres d'ouvrage et porteurs de projets concernés de disposer d'une visibilité sur les aides qui pourront être apportées par l'Etat, et le cas échéant, d'autres partenaires, pour mettre en œuvre leur projet de territoire.

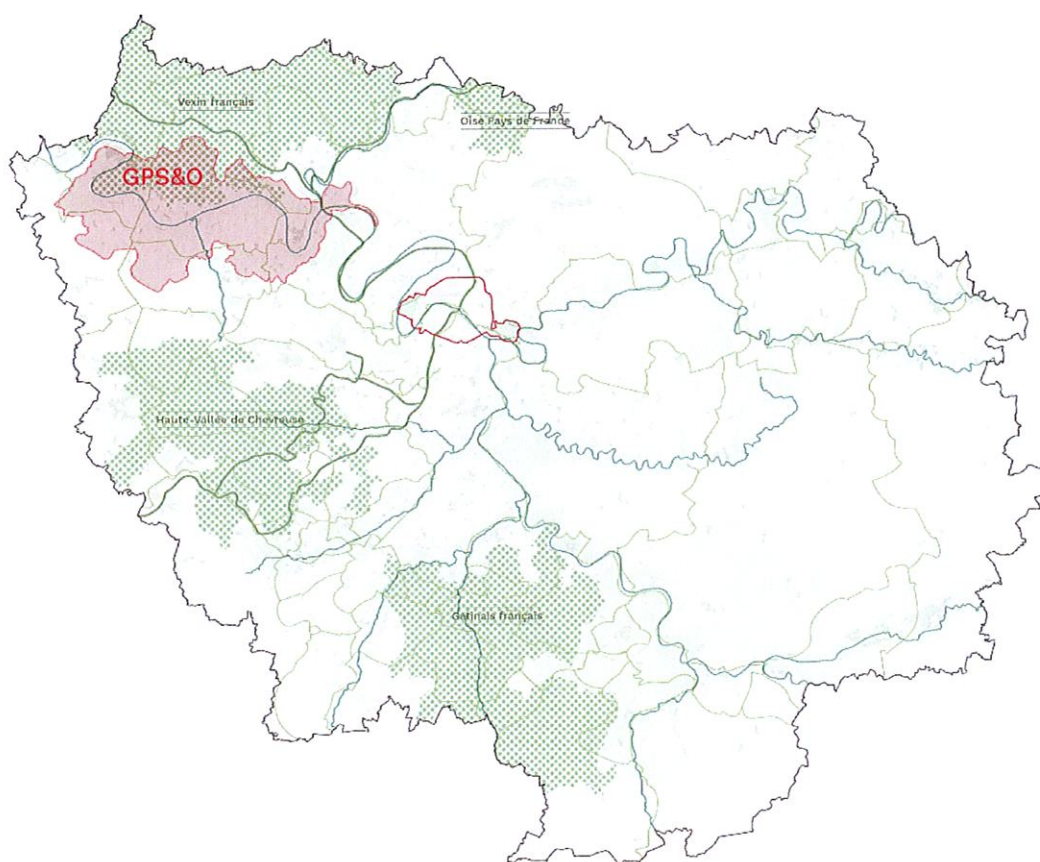
Enfin, il constitue un cadre permanent de travail entre les exécutifs locaux, les services déconcentrés de l'Etat, les représentants des opérateurs nationaux ainsi que les autres collectivités territoriales qui souhaiteront s'y associer.

# I. ORIENTATIONS STRATEGIQUES DU TERRITOIRE

## Présentation du territoire

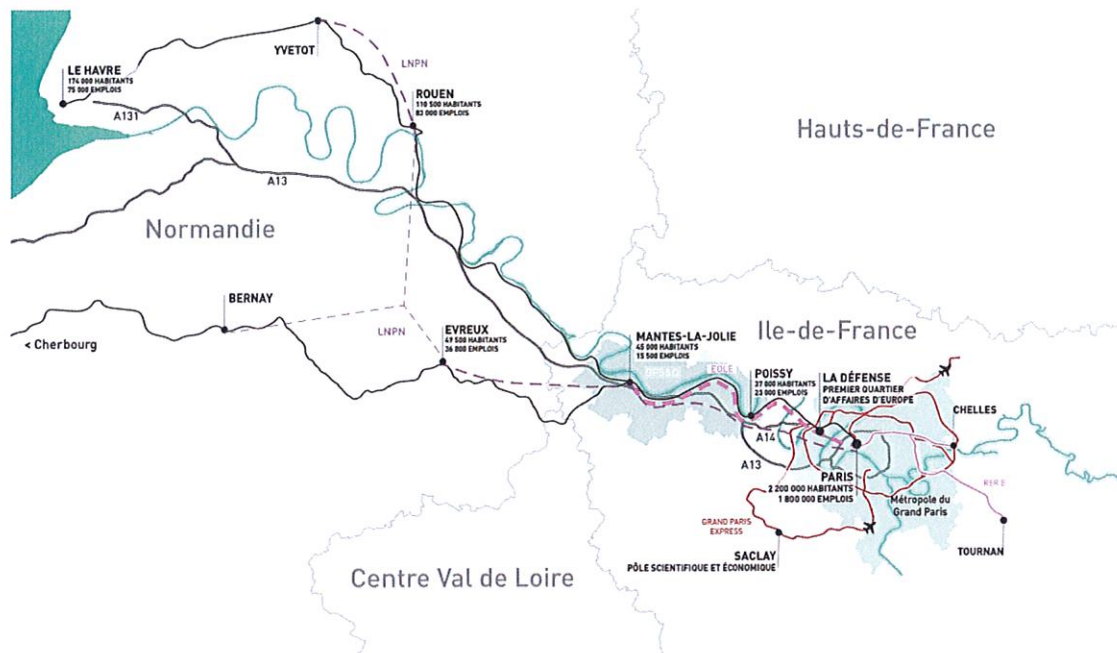
Créée le 1er janvier 2016, la Communauté urbaine Grand Paris Seine & Oise (GPS&O) provient de la fusion de six intercommunalités du nord du département des Yvelines. Avec près de 415 000 habitants répartis sur un territoire de 500 km<sup>2</sup> (830 habitants/km<sup>2</sup>), cette entité administrative issue de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant sur la Nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe), se caractérise par :

- une absence de centralité. Composée de 73 communes, la Communauté urbaine dispose de quatre pôles urbains (Mantes-la-Jolie/Limay, Les Mureaux/Meulan-en-Yvelines, Poissy, Conflans-Sainte-Honorine), de villes intermédiaires et de 45 communes rurales de moins de 2 500 habitants. Cet espace intégré à la métropole francilienne compte 125 000 emplois ;



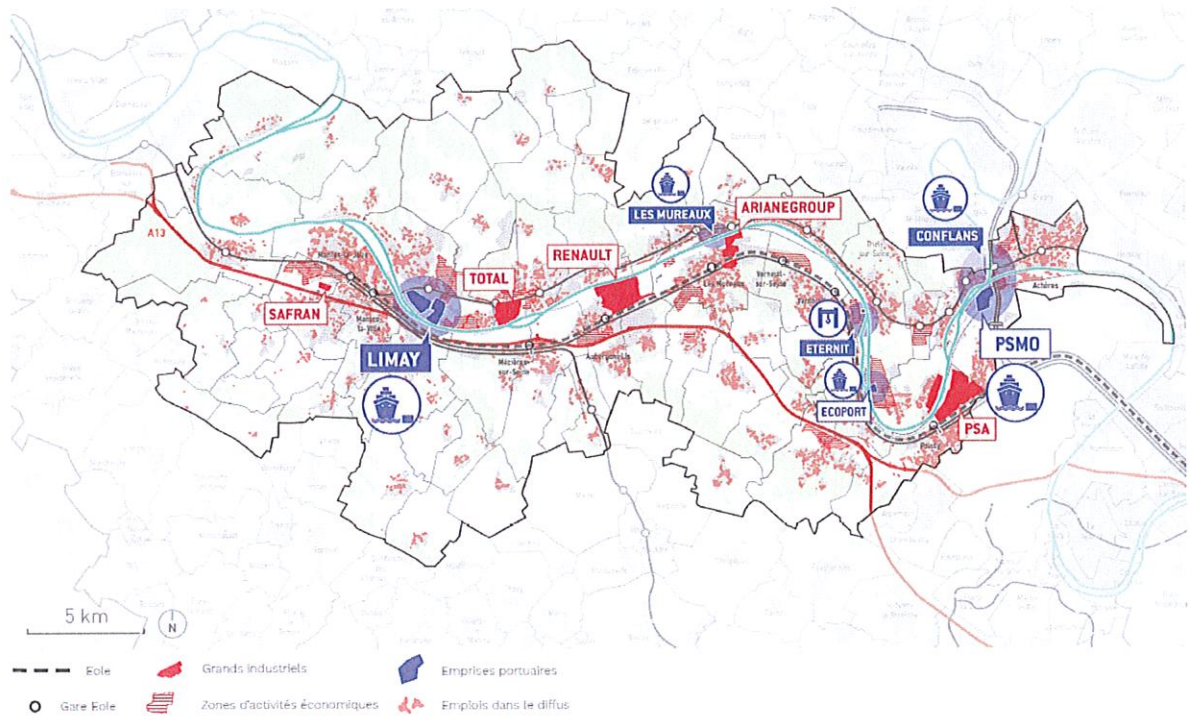
La communauté urbaine dans l'Île-de-France (source : City Linked)

- un espace adossé à une ville monde. GPS&O se situe dans le système métropolitain Paris-Rouen-Le Havre, axe économique historique de développement du territoire. Relié au port du Havre et prochainement aux grands ports d'Europe du Nord avec l'arrivée du futur canal Seine-Nord-Europe, le territoire de GPS&O bénéficie d'échanges à l'échelle internationale. Il constitue ainsi un maillon important dans le dispositif fluviomaritime et logistique de l'axe Seine. À l'échelle régionale, le territoire de GPS&O se positionne parmi les plus attractifs d'Île-de-France pour capter les flux de développement provenant de Cergy-Pontoise et du quartier d'affaires La Défense, du fait de la liaison directe qu'offrira le futur RER E EOLE ;



GPS&O, porte d'entrée nord-ouest du Grand Paris et point d'escale vers Le Havre (source : City Linked)

- un territoire façonné par le développement industriel. Le secteur industriel est encore très présent sur le territoire (il rassemble près de quatre emplois sur dix) et se structure autour des filières économiques de l'automobile (Renault à Flins, PSA à Poissy), l'aéronautique (Ariane Groupe aux Mureaux), l'éco-industrie (Véolia / Suez), l'éco-construction, la santé, et les services à la personne. Ce tissu industriel est en pleine mutation.



Tissu économique du territoire de GPS&O (source : City Linked)

- une relation de proximité forte entre ville et nature. Les grands espaces ouverts, agricoles et naturels du territoire, associés à une accessibilité simple et rapide aux services qu'offrent les pôles urbains,

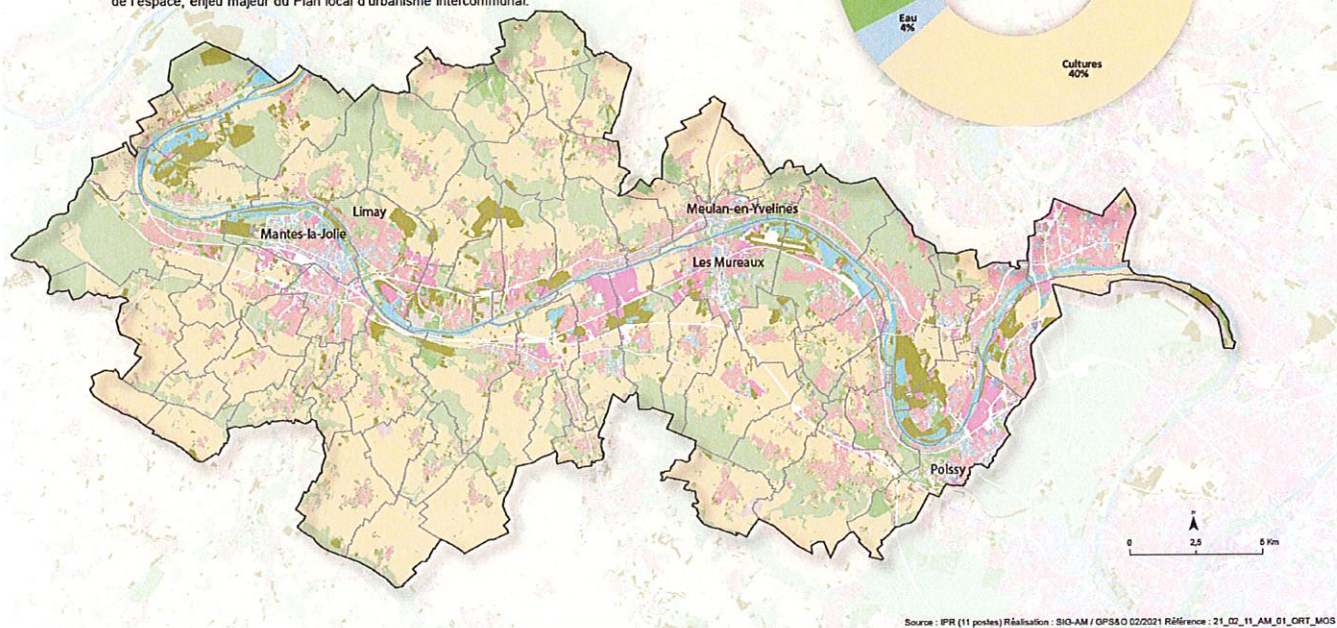
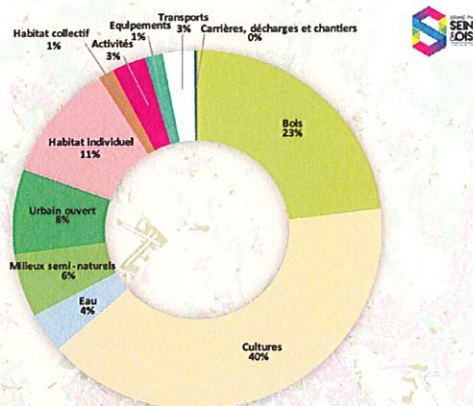


créent des conditions de proximité inédites en Île-de-France. Fondateur de la qualité de vie, ce mélange ville-nature constitue un des éléments d'attractivité fort du territoire de GPS&O, tant résidentielle qu'économique, et à proximité directe de Paris.

### Mode d'occupation du sol Grand Paris Seine et Oise

Le Mode d'occupation du sol (MOS) est l'inventaire numérique de l'occupation du sol de l'Île-de-France. Réalisé à partir de photos aériennes de toute la région, l'inventaire est actualisé régulièrement par l'Institut Paris Région depuis sa première édition en 1982. Le millésime 2017 est la neuvième mise à jour. Outil de suivi et d'analyse de l'évolution de l'occupation des sols franciliens, le MOS distingue les espaces agricoles, naturels, forestiers et urbains, par catégories (habitat, infrastructures, équipements, activités économiques, etc.).

Pour la Communauté urbaine GPS&O, l'outil permet de faire un état des lieux à un instant « T » et de suivre l'évolution de la consommation de l'espace, enjeu majeur du Plan local d'urbanisme intercommunal.



Source : IPR (11 postes) Réalisation : SIG-AM / GPS&O 02/2021 Référence : 21\_02\_11\_AM\_01\_ORT\_MOS

Occupation générale des sols à GPS&O

Le territoire de GPS&O représente un potentiel de développement à forts enjeux tant pour la métropole du Grand Paris que pour la Région Île-de-France. Au carrefour de la Normandie et au cœur de l'agglomération parisienne, à la confluence de la Seine et de l'Oise qui ouvrira ses portes vers les routes fluviales de l'Europe du Nord, et bientôt, rattaché à la dynamique de la métropole par l'arrivée du RER EOLE, GPS&O est un territoire central dans la structuration de flux de toutes natures qui le parcourent à de multiples échelles (locale, régionale, nationale, internationale).

## Axes stratégiques de la Communauté urbaine

Le présent contrat fixe les orientations stratégiques en s'appuyant sur les orientations communautaires de la Communauté urbaine Grand Paris Seine & Oise.

Quatre axes de développement se dessinent ainsi :

### 1. L'axe Seine et le corridor Paris-Le Havre

En s'inscrivant pleinement dans la démarche de redynamisation de la vallée de la Seine aval, la Communauté urbaine a les cartes en main pour faire de l'axe Seine un des leviers majeurs de son développement.

L'axe Seine s'appréhende à la fois en termes de développement économique (logistique fluviale, d'activité économique, logistique urbaine en faveur des ports), de tourisme, loisirs et qualité de vie (destination « Vallée de la Seine » aux portes de la Normandie), de mobilités (sur les berges, fluviale, franchissements), de risques d'inondation (compétence GEMAPI), comme une ressource sur laquelle capitaliser et un facteur d'identité territoriale par le paysage.

Les acteurs de la vallée de la Seine se fédèrent depuis 2009 (associations des départements autour du tourisme, des agences d'urbanisme...) pour porter un projet fort du Grand Paris à la mer : ouverture du canal Seine Nord Europe en 2027, création du Port Seine Métropole Ouest (PSMO), projets de ports à Limay et à Triel-sur-Seine.

#### *L'enjeu fort du développement logistique fluvial*

Le transport maritime représente 90% de l'ensemble des flux de marchandises échangées dans le monde. Les villes de rang mondial ont besoin de pôles fluviomaritimes efficaces pour les approvisionner depuis les ports maritimes.

L'approvisionnement de la région Île-de-France est partagé entre les ports de Anvers (Belgique), Rotterdam (Pays-Bas) et Le Havre (France). La concurrence accrue entre ces grands ports les conduit à développer des coopérations avec les ports intérieurs ou ports fluviaux, pour progresser en efficacité. Ce ne sont pas que les ports maritimes qui sont en compétition mais également les corridors qui les relient aux métropoles et à leurs bassins de consommation élargis.

La Seine constitue le grand corridor logistique intégré qui relie le port du Havre à la région parisienne. La création du groupement d'intérêt économique HAROPA, en renforçant la coopération entre trois ports français majeurs, Le Havre, Rouen et Paris, œuvre à l'émergence du « Seine Gateway » en agissant directement sur l'offre de transport massifié et en améliorant la capacité d'intermodalité des ports. La performance de ce corridor est conditionnée par l'anticipation foncière, particulièrement des sites à bord d'eau ou de voies ferrées, et l'intermodalité pour permettre l'implantation d'activités logistiques.

Les filières déjà installées sur le territoire de GPS&O dépendent des activités de logistique pour leur fonctionnement mais aussi leur rentabilité et compétitivité (la part moyenne de la logistique représente 8 à 12% du chiffre d'affaires des entreprises).

La compétitivité économique du secteur industriel est dépendante de la performance de l'offre logistique et réciproquement. Or les grands chargeurs industriels du territoire de la Communauté urbaine recourent peu au transport fluvial.

La logistique fluviale participe également au renouveau industriel. Sur le territoire de GPS&O, le tissu d'entreprises se développe de façon morcelée au gré des opportunités. Il n'existe pas de zone spécifique dédiée à la logistique, les entreprises s'installent dans des zones mixtes aux infrastructures non optimisées ce qui crée des conflits d'usages et des nuisances.

## ***Le développement touristique, un levier pour l'attractivité du territoire***

La stratégie de développement touristique (ambitions, positionnement et thématiques, modes d'interventions et clientèles cibles) repose sur un plan d'actions et quatre axes majeurs :

- Développer des projets de valorisation touristique de l'axe Seine ;
- Accompagner un tourisme qui incarne l'histoire et l'identité du territoire ;
- Soutenir le développement de projets de l'écosystème tourisme et loisirs ;
- Structurer l'organisation touristique du territoire, en lien avec l'office de tourisme intercommunal (OTI) créé le 1<sup>er</sup> janvier 2020.

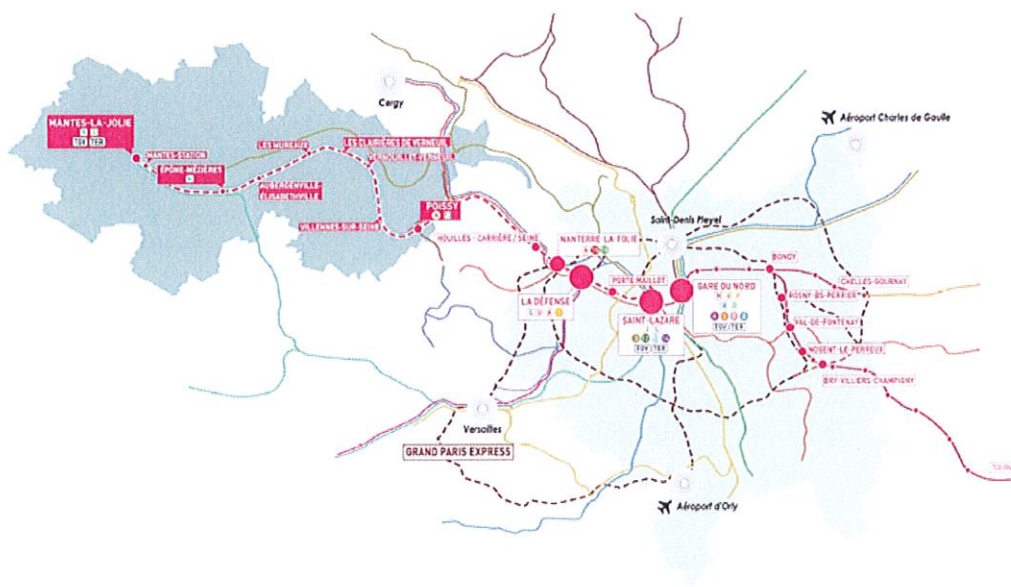
Inscrit dans la destination Paris Île-de-France, le territoire de GPS&O dispose de sites touristiques attractifs et à fort potentiel et se situe à proximité de sites touristiques franciliens renommés (Versailles, Giverny...). Pour faire émerger et reconnaître la destination « Grand Paris Seine & Oise », un des enjeux consiste à mettre en avant des offres emblématiques développées à l'échelon régional (tourisme vert, impressionnisme, tourisme urbain...).

Cette volonté a été renforcée en décembre 2019 par la signature du Contrat régional de destination Axe Seine. Ce dispositif régional couvre le territoire interdépartemental de l'axe Seine (Hauts-de-Seine, Val d'Oise, Yvelines), constitue l'un des véhicules financiers permettant d'utiliser les fonds régionaux pour agir sur le développement du tourisme et devrait être conforté dans le cadre du futur Schéma régional de développement du tourisme et des loisirs d'Île-de-France.

## **2. Préparer le territoire à l'arrivée du projet EOLE**

Le RER E ou EOLE (Est ouest liaison express) est une ligne du Réseau express régional d'Île-de-France, inaugurée en 1999, qui relie la gare Paris Saint-Lazare à Chelles-Gournay et à Tournan, en Seine-et-Marne. La deuxième phase de construction de la ligne correspond au prolongement selon l'axe ouest de l'infrastructure afin de renforcer la desserte du quartier d'affaires La Défense, de désengorger le trafic du RER A et d'adapter l'offre ferroviaire au rythme de développement des bassins de vie et d'emploi franciliens.

Le projet EOLE, avec une liaison jusque Mantes-la-Jolie, a été déclaré d'utilité publique en 2013. Le tracé de la ligne EOLE a été décisif dans le choix du périmètre de la Communauté urbaine, il contribue à parachever un développement territorial structuré autour des infrastructures et renforce l'importance de l'axe ferré pour l'organisation de l'espace.



EOLE, la ligne la plus interconnectée du réseau francilien (source : City Linked)

## ***Accessibilité et desserte***

L'accessibilité du territoire de GPS&O au réseau interconnecté de transports francilien – RER, métro, tramway – sera améliorée. La fréquence et la ponctualité de la ligne seront renforcées, la liaison depuis les gares desservies sur le territoire de GPS&O vers Nanterre sera nettement améliorée grâce à une réduction du temps de parcours (15 min en moins entre Mantes-la-Jolie et La Défense) et le maillage plus performant entre les pôles-gares de la rive gauche de la Seine. La vitesse de circulation des trains sera accrue : Poissy sera à 23 minutes de Mantes-la-Jolie au lieu de 36 actuellement ; 620 000 passagers quotidiens sont attendus sur cette future ligne ; globalement 2 millions de travailleurs verront leur accessibilité améliorée.

Pour garantir l'accessibilité de l'ensemble des habitants de GPS&O vers les pôles-gares, répondre aux enjeux de déplacements du territoire, améliorer les déplacements inter-rives, le projet EOLE s'accompagne d'une stratégie globale des mobilités de rabattement vers les pôles-gares, avec de projets d'aménagement dans chacun des neuf quartiers de gares.

Le premier axe du travail de la Communauté urbaine pour accompagner l'arrivée d'EOLE, avec la participation et le soutien d'IdFM, est de développer des pôles d'échanges multimodaux (PEM) assurant un rayonnement au plus profond du territoire : renforcement des accès en transports en commun (augmentation de l'offre, amélioration des dessertes, aménités des gares routières, accessibilité pour les personnes à mobilité réduite, digitalisation), renforcement des accès pour les mobilités douces (piétons, vélos, traitement des espaces publics aux abords des gares), amélioration des parkings rabatants. Neuf PEM (des 14 gares du projet EOLE) situés dans le périmètre de GPS&O, vont être transformés. La mise en place d'une stratégie de mobilité alternative à la voiture individuelle devrait permettre d'améliorer les dessertes internes entre les pôles urbains et les communes rurales.

Pour permettre la réalisation de ces objectifs, un périmètre d'intérêt communautaire (PIC) a été créé autour de chaque pôle (à l'exception d'Aubergenville).

## ***Les quartiers de gare EOLE en lien avec les centres-villes***

Sur les pôles gares des communes les plus peuplées du territoire comme à Mantes-la-Jolie, aux Mureaux et à Poissy, les opérations d'aménagement des pôles d'échanges multimodaux (PEM) et les projets urbains de quartiers de gare correspondent à des périmètres d'intérêt communautaire (PIC), inclus dans les secteurs d'intervention ORT.

Les quartiers de gare, en général proches des centres-villes historiques, parfois eux-mêmes constitués de bâtis classés (comme à Mantes-la-Jolie) ont souvent souffert d'un déficit d'image et d'une faible attractivité. Les outils mis en œuvre pour accompagner l'arrivée du RER EOLE et permettre au territoire de la Communauté urbaine d'en tirer des bénéfices, viennent se combiner à ceux mis en œuvre dans le cadre de l'ORT.

Les importants moyens financiers mobilisés pour réaménager les aménités des pôles d'échanges multimodaux et les espaces publics alentours participent d'une requalification et une revitalisation profonde de ces quartiers et soutiennent les objectifs de l'ORT à l'échelle communautaire.

Les projets urbains conçus dans l'objectif d'intensifier les quartiers de gare par la densification de l'habitat et des activités favorisent une mixité des populations présentes sur ces quartiers et une amélioration de la qualité de l'habitat. Les moyens d'intervention foncière du projet urbain (mise en compatibilité des documents d'urbanisme) se combinent avec ceux de l'ORT (OPAH, ORI, Charte commerces...), de sorte à offrir un panel d'instruments complet et puissant pour la requalification des quartiers de gare.

L'attractivité des quartiers de gare EOLE peut favoriser une meilleure qualité des projets urbains. Au regard de la qualité de service d'EOLE et d'un accroissement des interconnexions, il est attendu un renforcement de l'attrait du territoire de GPS&O pour les entreprises et les résidents.

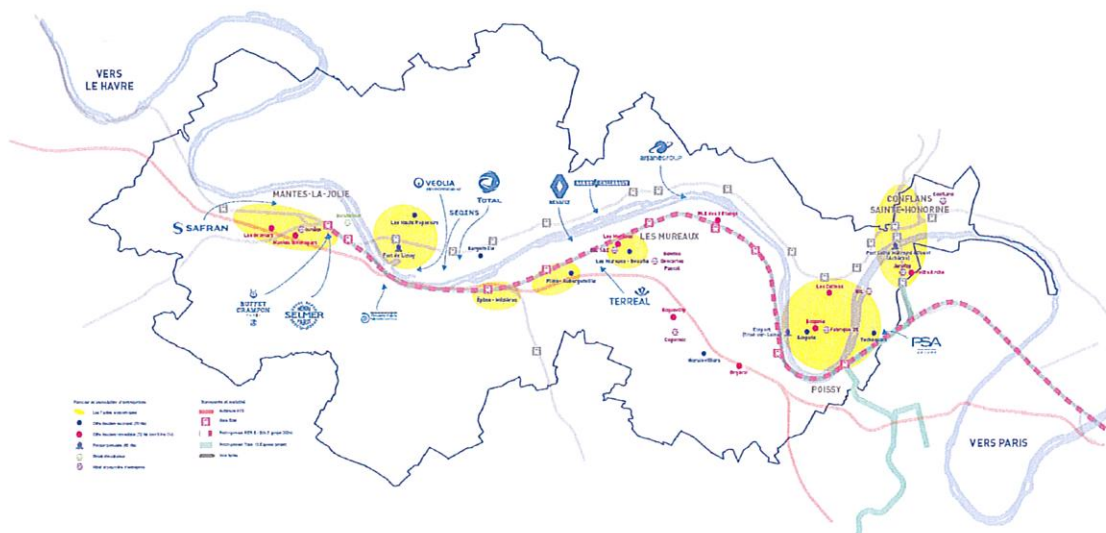
Sur les dernières années ce regain d'attractivité s'est déjà manifesté par une pression forte des promoteurs sur certains pôles gares en secteur ORT, en particulier sur les fonciers peu denses ou aux bâtis dégradés. Cette pression des promoteurs si elle est bien gérée par la puissance publique, c'est-à-dire anticipée en permettant de favoriser les projets amenant une mixité démographique et la stabilisation des familles, peut permettre de favoriser la revitalisation des territoires de la Communauté urbaine en accélérant la mutation des tissus urbains dégradés ou peu valorisés.

La meilleure attractivité des projets sur ces secteurs peut aussi permettre de produire des projets d'aménagements aux déficits allégés pour la collectivité et ainsi une meilleure qualité d'espaces et des équipements publics.

### 3. Le développement économique du territoire : accueillir les entreprises

La Communauté urbaine ambitionne de mettre en œuvre une politique de développement économique qui réponde à un double enjeu : créer de la richesse pour le territoire (48 % des recettes fiscales de la Communauté urbaine proviennent de la fiscalité entreprise) et maintenir et créer des emplois locaux peu délocalisables.

Au regard de la composition socio-économique du territoire, la priorité est de consolider l'ancrage local des entreprises déjà présentes sur le territoire et de les accompagner dans leur développement et/ou repositionnement, enjeu d'autant plus critique avec la période actuelle de crise sanitaire et économique. De façon complémentaire, l'ambition est d'accroître la visibilité et l'attractivité du territoire, et ainsi créer une dynamique vertueuse avec le tissu économique local.



Attracteurs économiques locaux du territoire de GPS&O

## **Un développement commercial équilibré**

Le commerce a connu des changements majeurs liés à la crise sanitaire de la Covid-19 qui a bouleversé les habitudes de consommation et accéléré des changements déjà initiés depuis plusieurs années.

Pour permettre un développement commercial équilibré, bénéficiant à la fois aux zones urbaines et rurales et prenant en compte la multipolarité du territoire, la Communauté urbaine doit à la fois encourager la dynamique commerciale des centres-villes et assurer une complémentarité de typologie de commerces (alimentaire, mobilier, prêt à porter...). Elle doit également réguler une potentielle concurrence entre les grandes polarités commerciales de périphérie, tant au niveau interterritorial que vis-à-vis des territoires voisins.

La stratégie commerciale développée doit permettre de répondre aux enjeux de diversification du centre-ville, de renforcement de son offre commerciale de destination et d'amélioration et de valorisation de son image en répondant à différents enjeux :

- Maintenir et développer les commerces de proximité ;
- Soutenir l'installation ou le maintien d'activités développées par des acteurs locaux ;
- Assurer la présence de commerces dans les secteurs en reconversion ;
- Prévoir l'arrivée de surfaces commerciales en lien avec les futures gares EOLE ;
- Remettre des cellules vacantes sur le marché en mutualisant les risques et coûts de portage ;
- Professionnaliser les montages juridiques et financiers.

Enfin, la Communauté urbaine envisage de mettre en place une démarche d'écologie industrielle territoriale dans le cadre de l'appel à manifestation d'intérêt « CITEC » de l'ADEME dont la Communauté urbaine est lauréate.

## **Une stratégie offensive d'aménagement économique**

Caractérisée conjointement par une histoire et une spécialisation industrielle (20 % des emplois) et un mouvement de désindustrialisation (perte de 7000 emplois en 10 ans), GPS&O dispose d'atouts en matière d'implantation économique : un prix du foncier inférieur aux tarifs de la première couronne et une accessibilité routière induisant une forte demande d'activités industrielles et logistiques (50 demandes/an en moyenne).

Pour répondre aux demandes d'implantation, la Communauté urbaine met en place une stratégie offensive d'aménagement économique autour de trois grands axes : une densification du foncier économique par la commercialisation des parcelles existantes ; une extension et la spécialisation des sept grands parcs d'activités économiques (PAE) ; une requalification des PAE et des friches industrielles existantes. Elle engage un partenariat renforcé avec les autres grands aménageurs publics du territoire qui détiennent près de 55 % du potentiel économique. L'enjeu est aussi de sanctuariser la vocation économique de certains secteurs. Au regard d'une destination logement plus rentable économiquement pour les promoteurs, mais ne générant pas de recettes fiscales pour la Communauté urbaine.

## **Un parcours de l'entrepreneur au service du tissu économique local**

Composée à 96 % de très petites entreprises (TPE) de moins de 10 salariés (sur 26 000 établissements), la Communauté urbaine soutient le tissu économique local autour d'un « parcours de l'entrepreneur » complet et lisible, incluant des lieux d'accueil des créateurs et des entrepreneurs (incubateur, pépinières et hôtels d'entreprises) maillés sur l'ensemble du territoire, et un panel de services et de conseil auprès des entreprises plus mûres. L'objectif est de doper une dynamique de création d'entreprise déjà élevée et d'accompagner les entreprises à plus forte valeur-ajoutée (innovantes et créatrices d'emplois). GPS&O joue un rôle d'interface entre les opérateurs locaux et les entreprises et intervient également dans l'animation du tissu économique local en lien avec les réseaux et les clubs d'entreprises.

#### **4. La transition écologique et les ruralités du territoire**

Avec 75% de ses espaces occupés par l'agriculture et la forêt, la Communauté urbaine est un territoire principalement rural. Les bourgs ruraux sont attractifs, leur solde migratoire est globalement positif. De nouveaux habitants choisissent de vivre en milieu rural tout en restant à proximité des pôles urbains et leurs aménités (gares, lycées, équipements culturels...).

##### **Les ruralités du territoire**

La ruralité est un enjeu national. Le territoire doit ainsi conjuguer un fort potentiel de développement économique, touristique et démographique avec un certain équilibre environnemental et rural. Sur le territoire de la Communauté urbaine, l'enjeu réside dans la préservation des complémentarités. Pour ce faire, la Communauté urbaine a élaboré une Charte agricole et forestière, signé un Contrat de ruralité et engagé des projets dans le cadre du programme LEADER Seine Aval :

- La Charte agricole et forestière de GPS&O 2020-2026 élaborée en 2019 en partenariat avec la Chambre de l'agriculture de Région Île-de-France, la SAFER Île-de-France et le Centre régional de la propriété forestière Île-de-France ;
- Le Contrat de ruralité de GPS&O, signé le 5 juillet 2017 avec l'État, le conseil départemental des Yvelines, le parc naturel régional du Vexin français, la caisse des dépôts et consignations, l'Association pour le développement agricole durable en Seine Aval (ADADSA) et l'agence IngénierY et en partenariat avec la Région Île-de-France. L'instrument financier dédié est la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL).
- Le programme LEADER (Liaisons entre actions de développement de l'économie rurale), qui pour la période 2014-2020 se déploie sur 66 des 73 communes de la Communauté urbaine GPS&O. L'objectif du programme est de faire émerger des projets agricoles structurants par le biais d'un groupe d'action local entre les secteurs public, privé et civil engagés dans le développement rural.

La stratégie encourage l'innovation et la diversité des projets de développement agricole, forestier et rural, articulés autour de trois axes d'intervention :

- Développer une offre alimentaire de proximité, de qualité, accessible à tous (diversité des productions alimentaires, circuits de proximité, sensibilisation des consommateurs) ;
- Favoriser les relations entre les milieux urbains et ruraux (création d'espaces de rencontre entre acteurs ruraux et populations locales, favoriser une meilleure intégration de l'agriculture dans le territoire) ;
- Développer des filières innovantes pour la transition écologique (encourager toutes les formes d'agriculture durable, les pratiques respectueuses de la ressource en eau, les filières bois et biomasse agricole).

##### **La transition écologique du territoire**

La lutte contre le réchauffement climatique implique des changements dans les modes de vie et dans les modes de gouverner. La Communauté urbaine fait de cet enjeu une opportunité territoriale autour du renforcement de la biodiversité, de la transition énergétique, de la réduction des nuisances (qualité de l'air et bruit en premier lieu) et des résiliences économiques, alimentaires, énergétiques, écologiques et sociales du territoire. Plusieurs leviers sont d'ores et déjà activés :

- Le renforcement de la biodiversité et la préservation des grands paysages ;
- L'animation de la transition énergétique avec la mise en œuvre du plan climat air énergie du territoire (PCAET) ;
- La réduction des nuisances et des pollutions ;
- L'application de la séquence « Eviter, Réduire, Compenser » (ERC) et la prise en compte des enjeux de Zéro Artificialisation Nette (ZAN)

- L'expérimentation d'une démarche d'économie circulaire et collaborative et plus particulièrement d'écologie industrielle et territoriale en partenariat avec la Chambre de commerce et d'industrie Versailles Yvelines.

Le PCAET a été approuvé par la Communauté urbaine le 10 décembre 2020. Ce plan se décline en 44 actions qui s'articulent autour de 5 axes stratégiques :

- Axe 1 : Promouvoir la sobriété et améliorer la performance énergétique et climatique ;
- Axe 2 : Développer une offre de mobilité adaptée à la diversité de l'espace et respectueuse de l'environnement et de la santé ;
- Axe 3 : Développer les énergies renouvelables sur le territoire ;
- Axe 4 : Développer une économie durable et respectueuse de l'environnement ;
- Axe 5 : Accompagner l'évolution des modes de production agricoles et d'alimentation et adapter le territoire aux changements climatiques.

Le plan d'actions fixe des objectifs chiffrés et mesurables en matière, notamment, de réduction des consommations énergétiques de production d'énergies renouvelables et de qualité de l'air, tels que :

- Une diminution de 38% des consommations énergétiques et de 62% des émissions de gaz à effet de serre du secteur résidentiel d'ici à 2050 (année de référence 2012) ;
- Une diminution de 45% des consommations énergétiques et de 64% des émissions de gaz à effet de serre du secteur des transports (personnes et marchandises) d'ici à 2050
- Une multiplication par 5 en 2030 et par 10 en 2050 (année de référence 2012)
- Une multiplication pour couvrir à cette échéance 42% de l'ensemble des consommations énergétiques du territoire

Les axes du PCAET sont déclinés au sein de chacune des fiches du CRTE. L'axe 4 dédié à la transition écologique se déroule autour des enjeux prioritaires suivants :

- **Sobriété, performance énergétique et production d'énergies renouvelables et de récupération** (rénovation thermique des bâtiments et équipements, stratégie de développement des énergies renouvelables sur le territoire, mise en place d'énergies renouvelables, réseau de chaleur, modernisation de l'éclairage public.), en déclinaison des axes 1, 3 et 4 du PCAET.
- **Mobilités actives et durables** (déplacements en mode actif, sobriété des déplacements, transports en commun, intermodalités, accessibilité, covoiturage), en déclinaison de l'axe 2 du PCAET.
- **Biodiversité** (adaptation aux changements climatiques, végétalisation des espaces urbains, aménagement des espaces naturels, sensibilisation aux enjeux de biodiversité, dépollution des espaces naturels, éviter les nouvelles pollutions, application de la séquence « Eviter, Réduire, Compenser », préservation et renforcement des continuités écologiques, corridors et réservoirs), en déclinaison de l'axe 5 du PCAET.
- **Economie circulaire** (développement de l'économie circulaire et l'écologie industrielle territoriale – Communauté urbaine lauréate de l'appel à manifestation d'intérêt CITEC de l'ADEME, recyclage, gestion des déchets), en déclinaison de l'axe 4 du PCAET.
- **Agriculture** (déploiement de la charte agricole et forestière, agriculture urbaine, ressources locales et circuits courts, espace de rencontre entre milieux urbain et rural, réduction du gaspillage alimentaire), en déclinaison de l'axe 3, 4 et 5 du PCAET.
- **Préservation des ressources eau et air, et prévention du bruit** (création et réhabilitation des réseaux d'eaux pluviales, changement des pratiques culturelles à proximité des champs captants, plan d'actions GEMAPI, récupération des eaux pluviales), en déclinaison de l'axe 5 du PCAET.



## Axes complémentaires au projet de territoire intégrés au CRTE

### 5. La cohésion territoriale

#### Les nouveaux programmes nationaux de renouvellement urbain

Le territoire de la Communauté urbaine compte quatre quartiers du nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU) lancé en 2014, dont deux d'intérêt national, les « Cinq Quartiers » aux Mureaux et le « Val Fourré » à Mantes-la-Jolie, et deux d'intérêt régional, la « Noé-Feucherets » à Chanteloup-les-Vignes et le « Centre-Sud » à Limay.

Par ailleurs, trois communes ont également des projets de renouvellement urbain : le quartier « Les Fleurs » à Carrières-sous-Poissy, la « Cité Du Parc » à Vernouillet, le quartier « Beaugard, Saint Exupéry » à Poissy.

En lien avec les communes, la Communauté urbaine en tant que pilote des projets de rénovation urbaine assure la coordination des partenariats, des maîtrises d'ouvrage et des financeurs ; garantit la qualité urbaine et architecturale des projets et des opérations, renforce des axes de travail sur la transition écologique et les logiques d'écoquartier ; accentue la stratégie de diversification du peuplement, accompagne et coordonne la stratégie de relogement en lien avec la politique de l'habitat ; garantit l'optimisation financière de projet global ; enclenche le passage à l'opérationnel des opérations globales d'aménagement et notamment d'espaces publics communautaires ; partager les bonnes pratiques, favorise la montée en puissance des « cités éducatives », comme à Limay, Mantes-la-Jolie, Les Mureaux et Chanteloup-les-Vignes.

De plus, l'exercice de la politique de la ville est piloté par GPS&O et conduit avec chaque commune, au service des quartiers et de leurs habitants avec une forte dimension de coordination et d'optimisation des actions.

La géographie prioritaire de GPS&O compte douze QPV (plus de 61 000 habitants) et six quartiers de veille active (près de 40 000 habitants). Dix communes du territoire sont concernées (dont quatre en ORT) : Carrières-sous-Poissy, Chanteloup-les-Vignes, Les Mureaux, Limay, Mantes-la-Jolie, Mantes-la-Ville, Poissy, Vernouillet, Achères et Ecquevilly.

Les enjeux et objectifs prioritaires fixés à horizon 2022 pour la politique de la ville de la Communauté urbaine consistent à construire un projet communautaire pour les territoires les plus vulnérables de l'agglomération, dans la perspective de préparer la fin des contrats de ville en 2022 et la signature d'un nouveau contrat à l'échelle du territoire.

#### L'opérations de revitalisation du territoire et action cœur de ville

Cinq communes ont été retenues dans le cadre du programme « Action cœur de ville » (ACV) : Mantes-La-Jolie, Limay, Les Mureaux, Meulan-en-Yvelines et Poissy

Dans la continuité du programme ACV, un nouveau dispositif, « Opération de revitalisation du territoire » (ORT) propose une approche intercommunale. Ce nouveau dispositif permet d'assurer la cohérence entre les différentes stratégies locales de revitalisation des cœurs de ville, avec la stratégie territoriale globale communautaire et de disposer d'un projet d'intervention formalisé intégrant des actions relevant des différentes dimensions de la revitalisation (habitat, développement économique, mobilité, espaces publics et accessibilité).

Une « Convention ORT communautaire », a été cosignée par la Communauté urbaine, les communes bénéficiaires du dispositif Action cœur de ville, par l'État et ses établissements publics, et les partenaires (Conseil départemental des Yvelines, Banque des territoires, Action Logement, Agence nationale de l'habitat ANAH, etc.).

### **Les opérations « petites ville de demain »**

Le programme « petites villes de demain » permet aux communes de moins de 20 000 habitants et à leur intercommunalité, exerçant des fonctions de centralités et présentant des signes de fragilité, de bénéficier de moyens permettant de réaliser leur projet de ville ou de territoire dans un objectif de revitalisation. Il permet également de bénéficier d'un soutien en ingénierie, financé par les ministères, l'ANCT et des opérateurs du programme.

Ce programme doit ainsi permettre d'accélérer la transformation de ces villes pour répondre aux enjeux actuels et futurs, et en faire des territoires démonstrateurs des solutions inventées au niveau local contribuant aux objectifs de développement durable et de transition écologique.

Au sein de la Communauté urbaine, trois communes ont manifesté leur intérêt pour le programme « Petites villes de demain » et ont été sélectionnées parmi près de 1000 communes à l'échelle nationale : Epône et Mézières-sur-Seine (dans une stratégie de développement urbain commune), et Rosny-sur-Seine.

Considérant que les projets de ces communes doivent s'inscrire dans une cohérence territoriale globale à l'échelle de l'intercommunalité, la Communauté urbaine s'est engagée aux côtés de ses deux communes membres lauréates au travers de la convention d'adhésion.

### **Le dispositif « territoires d'industrie »**

Le territoire de la Communauté urbaine a été labélisé « Territoires d'Industrie » au sein du bassin d'emploi « Seine Aval ». Ce label permet de bénéficier d'un accompagnement personnalisé afin de répondre à 4 enjeux : recruter, innover, attirer des projets et simplifier.

Il n'y a pas de contrat prévu entre le bassin d'emploi (ou les intercommunalités) et la Région Ile-de-France. Néanmoins le pilotage se fait au niveau du bassin d'emploi. La gouvernance est assurée par la tenue de comités de pilotage en présence de la Région IDF et de la sous-préfecture de Mantes-la-Jolie.

Deux projets ont été retenus par le comité de sélection Etat et Région, en juillet 2019.

De plus, une réflexion est en cours sur la création d'un pôle d'excellence dédié à la facture instrumentale sur le territoire du Mantois, au plus près des entreprises de la filière (SELMER, BUFFET-CRAMPON, 900 salariés) et en lien avec le pôle gare EOLE et le quartier de gare Mantes Station.

Ce projet sera proposé au prochain comité de lecture de la Région pour labellisation. Le pôle sera structuré autour de trois activités :

- formation : filières de formation internationale à la lutherie industrielle (fabrication et réparation) et au commerce.
- incubation : développer et industrialiser les projets innovants de la facture instrumentale.
- showroom d'entreprises : présentation et essai des instruments en cabines acoustiques.

## **6. Les projets d'intérêt local**

### **L'offre de service aux habitants**

Cet enjeu partagé par la Communauté urbaine et les communes est un facteur d'attractivité pour le territoire de GPS&O et une réponse aux besoins des habitants. Les objectifs sont notamment de :

- Favoriser l'accès aux services publics
- Favoriser les usages numériques et améliorer les relations usagers / administration

- Développer les équipements de proximité
- Favoriser l'accès aux soins et actions de prévention santé
- Développer l'offre commerciale de proximité
- Valoriser le patrimoine communal

## II. VIE DU CONTRAT

### Dispositions générales

#### Financements

Les financeurs s'efforcent d'instruire dans les meilleurs délais les demandes de financement qui leur sont soumises et à apporter leur appui pour contribuer à la réalisation des actions entrant dans leur champ d'intervention. Les financements inscrits dans les documents en annexe sont des montants prévisionnels. Ils sont à mobiliser suivant les dispositifs et dispositions propres aux différents partenaires.

Les éléments financiers qui y sont inscrits sont fondés sur une première analyse de l'éligibilité des actions proposées aux différentes sources de financement des partenaires, selon les modalités décrites dans les fiches actions, mais ne valent pas accord final.

Les montants de prêt, d'avance ou de subvention, sont indicatifs, sous réserve de disponibilité des crédits et du déroulement des procédures internes à chaque partenaire, de l'instruction des dossiers, des dispositifs en vigueur à la date du dépôt, de la validation par les instances décisionnaires du partenaire considéré. Les décisions font l'objet de conventions spécifiques établies entre le partenaire et le porteur de projet.

#### Engagement du territoire signataire

En signant le présent CRTE, la Communauté urbaine Grand Paris Seine & Oise s'engage aux côtés de l'Etat à assurer un rôle d'animateur de la relance et de la transition écologique de son territoire.

Elle s'engage à animer le travail en associant les acteurs du territoire et en travaillant étroitement avec les partenaires du contrat (collectivités, entreprises, Etat, établissements publics...) afin d'initier et de catalyser la dynamique du territoire.

Elle s'engage à mobiliser les moyens, tant humains que financiers, nécessaires au bon déroulement du CRTE ainsi qu'à son évolution dans le temps.

#### Engagement de l'État, des établissements et opérateurs publics

En signant ce CRTE, l'État s'engage aux côtés de la Communauté urbaine Grand Paris Seine & Oise à assurer le rôle d'entraîneur et d'animateur de la relance et de la transition écologique de son territoire.

Conformément à la circulaire 6231/SG du 20 novembre 2020, l'Etat s'engage à travers ses services, services déconcentrés et établissements à accompagner l'élaboration et la mise en œuvre du CRTE, dans une posture de facilitation des projets.

L'appui de l'État porte en particulier sur l'apport d'expertises techniques et juridiques et la mobilisation coordonnée de ses dispositifs de financement au service des projets du CRTE.

L'État s'engage à optimiser les processus d'instruction administrative et à examiner les possibilités de simplification de procédures existantes, sur la base de projets précis qui lui seraient présentés dans le cadre du CRTE.

L'État s'engage à étudier le possible cofinancement des actions inscrites dans le CRTE, qui seraient éligibles aux dotations et crédits de l'État disponibles.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui mobiliseront notamment des financements pour le montage des projets et les investissements. Ce soutien permettra de renforcer la capacité d'ingénierie, l'animation du territoire ainsi que les projets eux-mêmes.

En particulier :

- L'ADEME peut apporter un appui à travers un contrat d'objectifs transversal sur la durée du contrat de transition écologique et intervenir en soutien de certaines opérations du CRTE ;
- La caisse des dépôts peut mobiliser la banque des territoires pour accompagner les acteurs locaux dans leurs projets de développement territorial - conseil et ingénierie, prêts, investissements en fonds propres, services bancaires, consignations et dépôts spécialisés.

D'autres établissements publics ou opérateurs de l'État peuvent intervenir : l'office français pour la biodiversité (OFB), l'agence nationale de l'habitat (ANAH), l'agence nationale pour la rénovation Urbaine (ANRU), la banque publique d'investissement (Bpifrance), l'agence française de développement (AFD), etc.

### **Entrée en vigueur et durée du CRTE**

L'entrée en vigueur du CRTE est effective à la date de signature du présent contrat. La durée de ce contrat est de six ans. Au terme du contrat, un bilan sera conduit pour en évaluer les résultats et les impacts.

### **Evolution et mise à jour du CRTE**

Le CRTE est évolutif. Le document- cadre du CRTE et ses annexes peuvent être modifiés par avenant d'un commun accord entre toutes les parties signataires du CRTE et après avis du comité de pilotage. C'est notamment le cas lors d'une évolution de son périmètre ou du nombre d'actions.

### **Résiliation du CRTE**

D'un commun accord entre les parties signataires du CRTE et après avis favorable du comité de pilotage, il peut être mis fin au présent contrat.

### **Traitement des litiges**

Les éventuels litiges survenant dans l'application du présent contrat seront portés devant le tribunal administratif compétent.

## **Gouvernance**

### **Comité de pilotage et comité technique : rôles et composition**

Un comité de pilotage est mis en place, sous la coprésidence du Préfet des Yvelines et du Président de la Communauté urbaine Grand Paris Seine & Oise. Il associera en outre des représentants des communes de la Communauté urbaine.

Il a pour rôle d'évaluer régulièrement l'avancement du contrat. Il valide l'ensemble des modifications ou compléments à apporter au contrat durant sa phase de mise en œuvre. Il est enfin chargé d'arrêter les critères de suivi et d'évaluation des actions inscrites au contrat, au fur et à mesure de leur intégration au sein du CRTE.

Le comité de pilotage sera adjoint d'un comité technique, chargé de préparer les différents axes et programmes opérationnels du CRTE. Il pourra proposer des modifications ou compléments à apporter au contrat durant sa phase de mise en œuvre.

Le comité technique aura la charge de la revue des projets communautaires et communaux inscrits au CRTE afin d'identifier les pistes de financements mobilisables par l'Etat et ses opérateurs. Il pourra intégrer les différents partenaires financeurs (Département des Yvelines, Région Ile-de-France, Banque des Territoires...)

Il sera chargé de proposer et suivre étroitement l'évaluation des actions, de leur mise en œuvre et de leurs effets, qui constituera un élément clé du pilotage du contrat.

L'avancement des actions et leurs impacts pourront être évalués à partir d'indicateurs définis en commun par les signataires et arrêtés par le comité de pilotage. Ces indicateurs pourront permettre d'apprécier la contribution du contrat aux stratégies locales et nationales de développement économique, transition écologique et de cohésion territoriale.

### **Suivi et animation du Contrat de relance et de transition écologique**

L'animation et le suivi du Contrat de relance et de transition écologique va nécessiter des ressources dédiées et notamment la mobilisation d'un poste de chef de projet. Le service des financements externes des projets assurera ce suivi-animation.

### **Evaluation et suivi du dispositif**

Un tableau de bord de suivi du CRTE est établi, régulièrement renseigné, décrivant l'avancement des orientations et actions (taux de réalisation, mobilisation des moyens et financement, indicateurs...). Il est tenu à jour sous la responsabilité d'un binôme désigné de représentants de la Communauté urbaine concerné et de l'État, membres du comité technique.

Il est examiné par le comité technique et présenté en synthèse au comité de pilotage.

D'autres tableaux de bord partagés, complémentaires, peuvent être établis, en fonction des besoins.


Le dispositif d'évaluation, articulé sur plusieurs niveaux (intégralité du CRTE, orientations et actions) avec la définition des indicateurs et la désignation des acteurs en charge de son fonctionnement, fera l'objet de comptes rendus réguliers devant le comité technique, et une fois par an devant le comité de pilotage. Il s'intégrera au dispositif national d'évaluation de l'ensemble des CRTE.

Les indicateurs de résultats et d'évaluation seront présentés dans le cadre des instances de gouvernance suivant la signature initiale du présent CRTE.

Fait à Aubergenville, en trois exemplaires originaux,

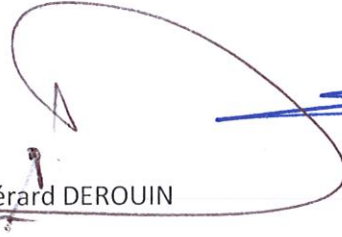
Le **10 NOV. 2021**

Le Sous-Préfet de  
Saint-Germain-en-Laye,



Jehan-Eric WINCKLER

Le Sous-Préfet de  
Mantes-la-Jolie,



Gérard DEROUIN

Le Président de la Communauté  
urbaine Grand Paris Seine et Oise,



Raphaël COGNET